MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

I.S.S.N. : 0758-2374

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE
BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z.I. NORD B.P. 194 - 21206 BEAUNE CÉDEX
ABONNEMENT ANNUEL : 120 F - Régisseur recettes D.R.A.F. CCP DIJON
☎ 80.22.19.38
ÉDITION GRANDES CULTURES
Bulletin n° 26 - 15 octobre 1986

ORGE D'HIVER - BLE

Jaunisse nanisante : *interventions souvent justifiées*

COLZA

Altises :
Charançons bourgeon terminal : } *traitements à envisager*

ORGE D'HIVER - BLE

Les stades sont variables selon les dates de semis. Les orges les plus avancées atteignent 3 feuilles voire le début tallage, les blés les plus précoces sont à 2-3 feuilles.

PUCERONS ET JAUNISSE NANISANTE (JNO)

SITUATION :

La présence de pucerons est notée dans la grande majorité des parcelles levées. L'évolution des populations a été rapide au cours des sept derniers jours. Nos dernières observations révèlent que dans la plupart des régions plus de 10 % des plantes sont colonisées, deux exceptions toutefois,

- la Vallée de la Saône au Sud de Chalon où les populations sont plus généralement comprises entre 5 et 10 %, mais si les conditions demeurent favorables (absence de pluies importantes, températures douces) les 10 % de pieds infestés seront très rapidement atteints,
- le Nord-Est de la Franche-Comté (Est d'une ligne Vesoul-Lons-le-Saunier) où les populations sont faibles.

PRECONISATION :

► Parcelles à 1 feuilles et plus :

Observer rapidement vos parcelles et intervenir si plus de 10 % des pieds sont colonisés.

De nombreuses parcelles justifient d'ores et déjà une intervention.

Des interventions ayant déjà été réalisées dans les derniers jours, il est important de rappeler que les insecticides à base de *pyréthrinoïdes* ont généralement un bon effet de choc, mais que toute nouvelle feuille apparue après le traitement se trouve sans protection et est donc susceptible d'être recolonisée.

La surveillance des parcelles ne devra donc pas être abandonnée après traitement, des renouvellements de traitements seront probablement nécessaire si les risques "pucerons" persistaient.

► Parcelles en cours de levée :

Surveiller l'évolution des populations ; éviter des interventions trop précoces, attendre que 10 % des pieds soient infestés pour traiter.

7.1.78

Imprimerie de la Station BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD

COLZA

La reprise de végétation amorcée depuis le début du mois d'octobre se maintient.

Dans les parcelles ayant levée tardivement ou hétérogènes au point de vue des stades, les petits pieds rattrapent leur retard.

Néanmoins entre situations extrêmes, l'étalement des stades est toujours important :

- 7-8 feuilles pour les parcelles en avance
- 3-4 feuilles pour les parcelles en retard

ALTISES - CHARANCONS DU BOURGEON TERMINAL

SITUATION ALTISES :

La situation notée la semaine dernière se confirme ; des captures d'altises sont encore enregistrées. Localement dans quelques postes elles peuvent être très importantes (Nièvre, Nord Saône-et-Loire).

SITUATION CHARANCONS DU BOURGEON TERMINAL :

Depuis le bulletin précédent de nouvelles captures dans 13 postes répartis dans toute la circonscription ; cependant en Haute-Saône les piégeages sont plus fréquents.

PRECONISATIONS :

► - Dans les situations où il n'y a pas eu de traitement insecticide depuis début octobre et où des altises ou charançons du bourgeon terminal sont capturés depuis cette période, faites un traitement insecticide à partir du 15/10 et dans le courant de la semaine prochaine.

- Dans les autres situations (en l'absence certaine de piégeage) ne pas intervenir dans l'immédiat.

► Dans les parcelles ayant reçu un traitement microgranulé au semis, intervenez avec une pulvérisation insecticide contre le charançon du Bourgeon terminal.

► Parmi les spécialités utilisables contre ce ravageur, la fiche couleur jointe au bulletin n° 23 du 4/09 fait état d'une seule spécialité autorisée contre le charançon du bourgeon terminal, car cette catégorie d'homologation est de création récente.
Néanmoins, en accord avec les préconisations des années précédentes, les spécialités insecticides du type *pyréthrinoïdes* peuvent être employées à la dose conseillée contre les altises.

*

*　　　*